

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. MICHEL

Les dommages de guerre et la reconstitution des régions libérées

Journal de la société statistique de Paris, tome 63 (1922), p. 170-201

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1922__63__170_0

© Société de statistique de Paris, 1922, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

LES DOMMAGES DE GUERRE

ET

LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS LIBÉRÉES

(CONTRIBUTION A L'ETUDE DES DOMMAGES DE GUERRE)

(Suite)

AVANT-PROPOS

Dans mes précédentes communications (1) relatives au territoire des régions libérées, j'ai eu l'honneur de vous communiquer, tant d'après mes notes et évaluations personnelles que d'après les documents officiels, différents éléments d'évaluations et les premiers résultats du travail de reconstitution des immeubles détruits au cours de la guerre 1914-1918.

Le dépouillement des documents des demandes de dommages de guerre n'est pas encore suffisamment avancé pour permettre d'en déduire des statistiques définitives, aussi ma communication de ce jour, en dehors de quelques aperçus nouveaux, ne sera qu'un appoint complémentaire à la documentation déjà fournie et la mise au point des bases qui pourront servir ultérieurement à une étude définitive de cette question. Nous diviserons la présente communication en trois parties : 1^o *L'œuvre de reconstitution* ; 2^o *Aperçu sommaire sur la situation financière* ; 3^o *Les dommages de guerre*.

(1) Voir *Journal de la Société de Statistique* des 16 décembre 1914, 18 juin 1919, 20 octobre 1920, 15 décembre 1920, procès-verbal de la séance du 16 février 1921 et communication du 16 novembre 1921.

PREMIÈRE PARTIE

L'ŒUVRE DE RECONSTITUTION (1)

1^o Territoire dit « Les Régions libérées ».

Au 15 novembre 1914, j'avais évalué la surface du territoire envahi de 2 millions à 2.400.000 hectares et, d'après un nouveau travail sur la carte au 31 juillet 1918, je fixais la superficie des fractions du territoire envahies ou ayant été comprises dans la ligne de feu de 3.400.000 à 3.600.000 hectares.

Les premières statistiques officielles établies par les administrations préfectorales aussitôt après l'armistice donnaient une superficie totale de 3.800.000 hectares pour le territoire qui devait constituer les régions libérées; mais, ainsi que nous le faisons observer dans notre communication du 20 octobre 1920, si l'on tenait compte des diverses avances des armées ennemies au cours de la guerre, la superficie du territoire envahi serait supérieure à 4 millions d'hectares. Enfin, le 16 novembre 1921, nous pouvions indiquer, d'après une statistique relative à l'évaluation des dommages de guerre et établie pour la Commission des Réparations, que la superficie réellement envahie ou bombardée s'élevait à 4.255.089 hectares. D'après ce document formant annexe au Traité de Paix de Versailles, la surface de la zone des combats ou soumise aux bombardements aériens pouvait être fixée à 3.335.892^{ha} 10^a, qui se décomposerait comme suit (Voir tableau n^o 1 de la communication du 16 novembre 1921) :

Surfaces agricoles	2.537.931 ^{ha} 10 ^a
Sol des propriétés bâties	38.997 »
Étangs, fleuves, chemins, voies ferrées, etc.	123.332 »
Bois et forêts	635.632 »

superficies établies, ainsi que nous l'indiquons ci-dessus, par des experts accrédités spécialement pour ce travail près du ministère de l'Agriculture. C'est d'ailleurs sur les données de détail de ce document, données fournies par le Service du Génie rural, que nous avons basé notre exposé d'évaluations relatives à la propriété non bâtie (2), mais nous vous avons signalé les divergences qui existaient dans cette partie si essentielle, puisqu'elle forme la base des revendications du Gouvernement français, entre les statistiques dites du ministère de l'Agriculture et celles établies par les services techniques du ministère des Régions libérées. Après nouvel examen de cette question, ce ministère, sur les données fournies par le service du Génie Rural, a définitivement adopté le chiffre total de 3.337.000 hectares pour la superficie du territoire des régions libérées, mais le détail est bien différent de celui donné dans les documents officiels de la Commission des Réparations (3). Les basés adoptées

(1) Sauf indication contraire, toutes les évaluations de la première partie de cette étude sont en *francs-or*, valeur d'avant guerre.

(2) Communication du 16 novembre 1921.

(3) Les Allemands considéraient comme ensemble du territoire ayant été occupé 3.750.000 hectares.

varient dans chaque département, et notre enquête personnelle nous a permis de constater que les superficies ne sont pas absolument comparables d'un département à l'autre; dans quelques départements, l'on a évalué la contenance d'après la superficie totale des terres à remettre en état; dans d'autres, en ne tenant compte que de la superficie des communes dévastées au point de vue de la propriété bâtie. Il est regrettable et inadmissible que des erreurs ou divergences de cette nature puissent exister, mais notre système de cloisons étanches entre les différentes administrations et même entre les services d'une même administration en est l'une des principales causes (1). Nous ne saurions trop insister pour que tous les services de statistique soient centralisés et dirigés par un office central, c'est-à-dire le Service de la Statistique générale de la France, qui doit être l'une des principales divisions rattachées à la Présidence du Conseil.

Récemment, en cherchant des documents à la Bibliothèque nationale (2), j'ai trouvé une appréciation sur l'utilité des statistiques au point de vue économie rurale, et je ne puis résister au désir de vous l'exposer, car elle traduit bien ce que nous en pensons tous : « Les statistiques remplissent le rôle du thermomètre dont use le médecin pour juger de l'état de santé ou de maladie du sujet qui lui est présenté. L'enseignement qu'elles dégagent se traduit brutalement; à moins d'être aveugle ou de fermer les yeux, personne n'en méconnaîtra la signification ni la portée. »

Vous me pardonnerez cette digression, mais le statisticien doit profiter de toutes les occasions pour éclairer l'opinion publique sur la nécessité d'établir les statistiques par des méthodes modernes et sur des bases précises bien définies, puisque tout notre système actuel économique, fiscal et social est bâti sur ces données.

J'ai donc cru devoir vous donner cette explication qui sera des plus utiles aux études ultérieures, et, à l'appui, je vous fournis le détail des deux derniers documents officiels connus pour vous permettre de juger en toute connaissance de cause (Voir p. 173, tableaux nos 1 et 2).

Sur cet ensemble de 3.337.000 hectares (3) on évaluait qu'il y avait sur le territoire de 2.847 communes un volume de matériaux et décombres à déblayer de 67.982.000 mètres cubes.

Au 1^{er} novembre 1921 on avait déjà totalement débarrassé 798 territoires de communes, et dans 956 autres le déblaiement était en cours. La quantité de matériaux enlevés s'élevait à cette époque à 37.050.966 mètres cubes, soit 54%. Au 1^{er} janvier 1922, 826 communes étaient totalement déblayées.

A la même époque (1^{er} novembre), on avait comblé 257 millions de mètres cubes de tranchées (260 au 1^{er} janvier 1922, soit 78%), sur les 333 millions de mètres cubes à remblayer (4).

(1) A l'une des dernières assemblées générales de l'Office du bâtiment et des travaux publics pour l'étude de la reconstruction des immeubles détruits dans les régions libérées il a été émis le vœu « de voir concentrer dans chaque département, sous une direction unique et purement administrative, les services de la reconstruction ».

(2) *Géographie de la Seine-Inférieure*, par FALLEX, in-4, L^s, k. 2855.

(3) Comprend environ 4.828 communes.

(4) Les premières évaluations (Voir communication du 20 octobre 1920) s'élevaient à 277 millions de mètres cubes de tranchées à combler et 310 millions de mètres carrés de réseaux à enlever.

**Extrait des statistiques dites du Ministère de l'Agriculture.
Commission des Réparations.**

DÉPARTEMENTS	SURFACE de la zone des combats ou soumise aux bombardements aériens	FORÊTS et bois	ÉTANGS, fleuves, chemins, voies ferrées, e t c.	SOL des propriétés bâties	SURFACES agricoles	SURFACES AGRICOLES				
						ZONE ROUGE		ZONE JAUNE	ZONE BLEUE	
						à exproprier	à remettre en état			
NORD	485.500	42.300	15.550	11 150	416.500	1.500	1.500	302.500	111.000	
PAS-DE-CALAIS	160.948	4 771	5.579	3.765	146.833	2.700	22.541	85.479	36.113	
SOMME	253.421	14.747	6.514	3.141	229.019	8.000	47.000	71.000	103.019	
OISE	183.440	37.600	6.920	1.720	137.200	130	11.220	66.520	59 330	
AISNE	733.248	106.449	36.616	5.913	584.270	7.968	6.375	413.323	136.604	
ARDENNES	523.586	139.982	16.978	9.000	357.626	"	"	125.000	232.626	
MARNE	307.463	75.910	12.658	1.707	217.188	15.500	5 395	129.983	66.310	
MEUSE	348.543	101.060	17 492	1.500	228.491	17.000	10.800	20.000	181.191	
MEURTHE-ET-MOSELLE	295.150	89.200	9.660	890	201.400	3.000	18.100	80.400	99.900	
VOGES	44.206	23.613	1.365	211	19.017	100	182	3.095	15.640	
Autres départements	387	"	"	"	387	"	"	"	387	
	3.335.892 hectares.	635.632	123.332	38.997	2.537.931	55.898	122.613	1.297.300	1.062.120	
	(1)	3.335.892 hectares.				(2)	2.537.931 hectares.			

(1) Voir tableau n° 5 (Communication du 16 novembre 1921).

(2) Voir tableau n° 11 Id.

Extrait des statistiques officielles du Ministère des Régions libérées.

DÉPARTEMENTS	ZONE A REMETTRE EN ÉTAT					LES TROIS ZONES DE DEVASTATION				TOTAL
	Terres de labbur	Pâturages	Bois et forêts	Étangs et marais	Bâtes	Surface totale à remettre en état	Zone demandant un simple nettoyage	Zone exigeant des travaux importants	Zone où la valeur des travaux dépasse celle du sol	
NORD	200.000	90.000	34.000	580	82.794	497.294	72.500	381.794	3.060	407.294
PAS-DE-CALAIS	128.054	6.982	3.046	5.350	9.360	152.792	34.000	92.852	26.440	152.792
SOMME	307.000	17.000	19.000	12.000	12.000	367.000	206.000	152.000	9 000	367.000
OISE	99.565	7.767	36.922	2.568	6.618	163.440	50.440	101.200	1.800	163.440
AISNE	446.602	70 306	72.453	12.523	18.678	620.567	342.755	262.623	15.190	620.567
ARDENNES	254.626	103.000	139.982	500	25.408	523.516	365.654	157.862	"	523.516
MARNE	178.910	11.007	69.726	6 583	16.358	282 584	89.967	169.317	23.300	282 584
MEUSE	179.000	41.000	20.000	1.000	20.510	261.510	204.000	40.510	17.000	261.510
MEURTHE-ET-MOSELLE	242.136	52.403	112.527	5.109	17.825	430.000	283.206	176.794	20.000	430.000
VOGES	60.730	6.865	70.317	161	224	138.297	138.297	16.822	910	138.297
TOTAUX	2.096.623	406.330	577.973	46.239	209.775	3.337.000	1.719.087	1.501.273	116.640	3.337.000
								(1)	(1)	

(1) Voir tableau n° 11 (Communication du 16 novembre 1921).

Et sur les 373 millions de mètres carrés de réseaux de fils de fer à enlever, on en avait détruit 287 millions au 1^{er} novembre et 291 millions au 1^{er} janvier 1922, soit 78% (1).

On comptait, au 1^{er} juillet 1921, que l'on avait débarrassé des projectiles une superficie de 2.939.146 hectares, soit 87%; et au 1^{er} novembre 1921 une superficie de 2.985.416 hectares, soit 90%; et débarrassé de projectiles, tranchées, fils de fer, etc. : une superficie de 2.795.568 hectares, soit 83%, au 1^{er} juillet 1921; au 1^{er} novembre 1921, 2.833.190 hectares, soit 85%, et au 1^{er} janvier 1922, 2.900.593 hectares, soit 87%.

A la date du 1^{er} janvier 1922, l'avancement des travaux de reconstitution du sol s'évalue comme suit :

Aisne	80 %	Marne	72 %
Ardennes	86	Meuse	57
Meurthe-et-Moselle	93	Oise	76
Nord	89	Pas-de-Calais	94
Somme	79	Vosges	53

(Les départements sont classés suivant l'importance du territoire à reconstituer.)

Au point de vue de la reconstitution foncière :

1.536 communes demandaient le rétablissement des limites cadastrales;
 479 un nouveau lotissement;
 132 des opérations mixtes de délimitation et de lotissement;
 soit 2.147.

Au 1^{er} novembre 1921 :

814 communes étaient en cours de reconstitution;
 422 communes étaient entièrement reconstituées.
 (Au 1^{er} janvier 1922 le travail était terminé dans 526 communes.)

En ce qui concerne les routes, chemins, voies ferrées d'intérêt local et les voies navigables, la situation de reconstitution au 1^{er} novembre 1921 et au 1^{er} janvier 1922 était la suivante :

Routes et chemins.

Longueur de routes de toutes natures à refaire à l'armistice.	53.976 kilomètres
Nombre d'ouvrages d'art détruits et endommagés.	4.686
Évaluation approximative des matériaux à employer pour l'empierrement des chaussées	14.025.000 tonnes.

Au 1^{er} novembre 1921.

Longueur des routes améliorées	33.043 kilomètres
Longueur des routes remises en état.	18.456 —
Ouvrages d'art rétablis provisoirement et définitivement.	3.175
Matériaux employés	6.231.336 tonnes

Au 1^{er} janvier 1922.

Améliorées	28.212 kilomètres
Remises en état.	22.074 —
Ouvrages d'art.	3.688

(1) Voir note 4, p. 172.

Voies ferrées d'intérêt local (1).

Longueur de voies détériorées.	2.284 kilomètres
Ouvrages d'art détruits.	467
Ouvrages d'art endommagés.	439

Au 1^{er} novembre 1921.

Longueur des voies améliorées.	1.037 kilomètres
(892, au 1 ^{er} janvier 1922).	
Longueur des voies remises en état	999 —
(1.323, au 1 ^{er} janvier 1922).	
Ouvrages d'art rétablis provisoirement.	198
— définitivement.	490
(529 au 1 ^{er} janvier 1922).	

Voies navigables.

Longueur des voies détruites	1.112 kilomètres
Ouvrages d'art détruits.	1.133

Au 1^{er} novembre 1921.

Longueur des voies remises en état	1.027 kilomètres
Ouvrages d'art rétablis.	728

Au 1^{er} janvier 1922 on évaluait à 98 % les voies remises en état, soit 1.091 kilomètres, et à 64 % la reconstitution des ouvrages d'art, soit 728.

*
* *

Zone rouge.

Un projet de loi destiné à simplifier les formalités d'expropriation en ce qui concerne les immeubles endommagés par faits de guerre, bâtis ou non (ces derniers classés « zone rouge »), à racheter par l'État, en vertu de l'article 46 de la loi du 17 avril 1919, est déposé sur le bureau de la Chambre des Députés.

Jusqu'à ce jour (2) aucune décision n'est intervenue, mais on constate que, sur plusieurs points, les propriétaires ont commencé à remettre en état et à cultiver les terres dites de la zone rouge, et il est certain que la superficie à exproprier sera bien inférieure aux chiffres prévus et indiqués dans les tableaux précédents (3). « C'est là un grand résultat, — il montre une fois de plus la richesse que représente pour la France le travail de ses paysans (4). »

2^o Communes.

Sur les 4.828 communes que comprend le territoire des régions libérées (5), la vie municipale fut suspendue dans 3.255 d'entre elles; au 1^{er} novembre 1921,

(1) Au 1^{er} janvier 1922 les voies ferrées d'intérêt général étaient entièrement reconstituées.

(2) 15 mars 1922. — Ledit projet de loi a été voté le 20 avril 1922; il prévoit que le rachat par l'État en vertu de l'article 46-§§ 6 et 7 de la loi du 17 avril 1919 et de l'article 1 de la loi du 27 juillet 1921 des immeubles endommagés par faits de guerre peut s'exercer sans qu'il y ait lieu à déclaration d'utilité publique.

Une décision du ministre des Régions libérées fixera, sur le vu des enquêtes administratives, les limites des zones à l'intérieur desquelles l'État se réserve la faculté de rachat.

(3) Actuellement moins de 50.000 hectares.

(4) J. M. KEYNES, *Nouvelles Considérations sur les conséquences de la paix*, p. 112 de la traduction française.

(5) Voir détail tableau n^o 2 (Communication du 16 novembre 1921). Quant aux 3.524 communes occupées par l'ennemi, elles se répartissent comme suit : Nord, 560; Pas-de-Calais, 208; Somme, 289; Oise, 201; Aisne, 841; Marne, 310; Ardennes, 503; Meuse, 227; Meurthe-et-Moselle, 312; Vosges, 73.

elle était reprise dans 3.227 et les 28 autres communes se répartissaient comme suit :

Oise	1	Meuse.	8
Aisne.	6	Meurthe-et-Moselle	3
Marne.	10		

989 communes ont été adoptées par d'autres villes ou groupements et dans 886 d'entre elles la déclaration d'adoption a été suivie d'effet. On peut évaluer les secours alloués jusqu'au 1^{er} novembre 1921 à 18.289.803^f 29 (5), savoir :

En espèces	14.177.536 ^f 89
En nature.	4.112.266 60

Au 1^{er} janvier 1922 :

En espèces	16.275.349 ^f 40
En nature.	5.102.061 70

Nous allons brièvement compléter l'exposé de l'œuvre de reconstitution par quelques données concernant les services collectifs :

Postes et télégraphes.

Bureaux ouverts en 1914.	1.292
— à l'armistice.	426
— au 1 ^{er} novembre 1921	1.295

Au 1^{er} janvier 1922, il existait 39 bureaux de plus qu'avant la guerre, 80 recettes auxiliaires de plus qu'en 1914; 500 postes d'abonnés au téléphone de plus qu'avant les hostilités.

Dans 2.642 communes le service télégraphique était rétabli et il restait à achever la réorganisation dans 250 communes.

ENSEIGNEMENT

	Public		Privé	
	En 1914	Au 1 ^{er} novembre 1921	En 1914	Au 1 ^{er} novembre 1921
<i>Primaire.</i>				
Nombre d'écoles	7.271	6.884	1.003	653
— de classes.	13.658	13.316	3.025	1.944
— d'élèves.	552.914	455.801	121.753	63.394
— d'instituteurs et d'institutrices.	13.682	13.297	3.275	1.978
<i>Secondaire et supérieur.</i>				
Nombre d'établissements	79	75	46	46
— d'élèves.	17.136	15.523	7.812	8.781
— de professeurs.	1.387	1.248	740	804
<i>Professionnel et commercial.</i>				
Nombre d'établissements	23	21	4	5
— d'élèves.	5.513	4.338	621	306
— de professeurs.	346	297	77	68

(1) Valeur actuelle.

Une statistique au 1^{er} janvier 1922 indique 7.395 écoles existantes avant guerre et 7.083 de réouvertes.

ASSISTANCE PUBLIQUE

<i>Hôpitaux, hospices et hôpitaux-hospices.</i>	Nombre d'établissements
En 1914.	200
A l'armistice.	114
Au 1 ^{er} janvier 1922	168

Bureaux de bienfaisance.

En 1914.	2.834
A l'armistice.	667
Au 1 ^{er} janvier 1922	2.842

Sources et puits (Assainissement et reconstruction).

Sur les 201.429 puits qui existaient en 1914 :

29.851 avaient été complètement détruits;
93.107 endommagés.

Au 1^{er} novembre 1921, 57.446 de ces derniers étaient remis en état et 4.352 des premiers avaient été reconstruits.

22.539 ont été analysés; dans :

9.136 les eaux ont été reconnues potables;
5.874 les eaux ont été reconnues suspectes;
7.529 les eaux ont été reconnues mauvaises.

22.328 ont été désinfectés et 2.954 ont été abandonnés comme paraissant infectés d'une façon irrémédiable.

76.241 puits ont été curés sur les 105.477 qui devaient l'être après l'armistice;

2.145 sources ont été analysées; dans :

1.812 les eaux ont été reconnues potables;
227 les eaux ont été reconnues suspectes;
106 les eaux ont été reconnues mauvaises.

3.177 kilomètres de cours d'eau ont été curés sur les 8.662 qui devaient l'être après l'armistice et 137 hectares d'étangs sur 2.542.

3° Population de la zone des régions libérées.

TABLEAU N° 3

Départements	Population			Nombre d'habitants actuellement logés dans les abris provisoires ou dans les maisons réparées
	En 1914	A l'armistice	Au 1 ^{er} janvier 1922.	
Nord	1.961.780	1.202.142	1.816.828	952.424
Pas-de-Calais	581.447	45.441	363.252	353.152
Somme	276.101	68.217	230.267	214.426
Oise	122.486	21.000	94.521	43.799
Aisne	530.226	196.171	418.068	261.598
Marne	429.665	201.804	375.987	156.569
Ardennes	306.408	175.320	312.061	141.145
Meuse	138.029	20.552	94.832	93.123
Meurthe-et-Moselle	262.158	96.967	212.491	47.910
Vosges	81.883	47.453	67.606	25.715
Totaux	<u>4.690.183</u>	<u>2.075.067 (1)</u>	<u>3.985.913 (2)</u>	<u>2.289.861</u>

4° Agriculture.

La superficie des *terres de culture* comprise en 1914 dans le territoire formant aujourd'hui les régions libérées s'élevait, d'après les statistiques officielles du ministère, à 2.206.317 hectares, dont 1.900.569 (3) étaient à reconstituer au moment de l'armistice.

Ces chiffres sont un peu différents de ceux précédemment donnés tant par le ministère des Régions libérées que par les experts du ministère de l'Agriculture, car ils ont été envisagés sous divers aspects par les services préfectoraux, sans coordination avec les autres statistiques déjà fournies. Le manque de méthode se révèle d'ailleurs dans la plupart des documents fournis par les différents services départementaux qui s'ignorent totalement.

Au 1^{er} juin 1921, nous avons indiqué : superficie des terres nivelées : 1.754.693 hectares. Or, une révision ultérieure du document contenant cette indication (4) a permis de constater que le chiffre réel était seulement de 1.654.693, soit 87%.

Au 1^{er} novembre 1921, cette superficie atteignait 1.672.120 hectares, soit 88 %, et, au 1^{er} janvier 1922 : 1.675.659.

La superficie des terres labourées : 1.467.776 hectares, soit 77 %, et 1.474.796 au 1^{er} janvier 1922.

Un effort sérieux a été fait pour la remise en état des terres de culture et,

(1) D'après les derniers documents officiels. Le précédent chiffre indiqué dans notre communication du 16 novembre 1921 était de 2.189.456 habitants. Voir également les premières statistiques établies par les services préfectoraux (Communication du 20 octobre 1920).

(2) Soit une augmentation de 697.000 depuis le 1^{er} janvier 1921. — D'après les données précédemment fournies, il y a lieu de croire que ce chiffre ne s'applique qu'aux 4.454 communes dévastées qui comprenaient en 1914 une population totale de 4.463.196 habitants, tandis que le chiffre 4.690.183 ci-dessus s'applique aux 4.828 communes constituant le territoire des régions libérées.

(3) Un document plus récent indique 1.882.200 hectares sur 2.187.957 en 1914.

(4) Document édité pour la propagande. Voir communication du 16 novembre 1921, tableau 1 (c).

d'ailleurs, pour permettre d'activer cette reconstitution, les dommages afférents à ces travaux ont été évalués largement. L'année 1922 sera celle de la reconstitution définitive sous ce rapport, sauf, bien entendu, pour les quelques dizaines de mille hectares de la zone rouge où l'État doit en principe se substituer aux particuliers.

* * *

Quant aux *bâtiments agricoles*, l'effort accompli est déjà visible et paraît se poursuivre dans de bonnes conditions; malheureusement, on aura trop respecté la liberté individuelle, et la reconstitution ne donnera pas ce qu'on était en droit d'attendre au point de vue esthétique, bien-être, hygiène et ensemble de villages : le mieux a été l'ennemi du bien; la collectivité y perdra beaucoup plus que les questions d'amour-propre individuelles auront donné de satisfaction à leurs défenseurs.

TABLEAU N° 4

État actuel de la reconstruction des bâtiments agricoles.

	Situation		
	Au 1 ^{er} juin 1921	Au 1 ^{er} novembre 1921	Au 1 ^{er} janvier 1922
Constructions provisoires en bois	14.828	15.842	16.232
— en matériaux de rempli	2.280	2.601	3.268
— baraquements	9.355	9.690	9.727
Constructions semi-provisoires	2.220	2.227	2.227
Bâtiments d'exploitation rendus utilisables	21.411	21.412	21.412
Définitivement réparés	11.842	16.290	16.290
Reconstruits entièrement	10.841	13.627	14.140
Totaux	72.777	81.689	83.296

Cheptel.

En ce qui concerne le cheptel, la situation est la suivante :

TABLEAU N° 5

	Bovins	Chevaux, ânes, mulets	Ovins et caprins	Porcs
Existant avant-guerre	890.084	412.730	958.308	357.013
Déficit constaté à l'armistice	834.983	375.604	875.818	332.353
Au 1^{er} novembre 1921 :				
Cheptel introduit par l'Administration (1)	138.654	136.046	167.373	3.695
Cheptel introduit par les particuliers	293.286	119.707	115.821	131.661
Totaux	431.940	255.753	283.194	135.356
Au 1^{er} janvier 1922	437.189	260.531	301.359	136.320
	48 %	63 %	31 %	38 %

(1) Dans le dernier congrès (1922) des agriculteurs des régions dévastées il a été émis le vœu que pour la reconstitution du cheptel l'État laisse les agriculteurs s'approvisionner là où ils voudront et introduire chez eux les races qu'ils jugent les meilleures,

5° Propriété bâtie urbaine.

Le nombre d'immeubles endommagés (1) se répartit comme suit :

TABLEAU N° 6

1° Maisons d'habitation.	}	Détruites.	289.147
		Gravement endommagées	164.317
		Partiellement endommagées	258.419
2° Nombre de maisons ouvrières (propriété patronale)	}	Détruites.	4.906
		Endommagées.	4.149
3° Usines et fabriques (2).	}	Détruites.	3.581
		Endommagées.	12.077
4° Autres immeubles	}	Détruits	8.957
		Endommagés.	61.798
5° Édifices publics (3)	}	Détruits	6.149
		Gravement endommagés.	3.947
		Partiellement endommagés.	6.754
Total			824.196

Au 1^{er} novembre 1921 (4) il y avait :

1° Maisons d'habitation.	}	Complètement reconstruites	671
		Réparées définitivement.	147.805
		Réparées provisoirement.	181.839

Au 1^{er} janvier 1922 : 9.732 maisons, y compris des maisons ouvrières (§ 2 ci-dessus), étaient entièrement reconstruites, et 335.479 définitivement réparées (environ 79 % des maisons à réparer).

§§ 3-4. — Nous n'avons pas de données précisées (Voir pour les usines tableaux nos 10 et 11 ci-après).

5° Édifices publics.	}	Complètement reconstruits.	69
		Réparés définitivement.	1.758
		Réparés provisoirement	2.805

Constructions provisoires et semi-provisoires de maisons d'habitation.

Situation au 1^{er} novembre 1921 et au 1^{er} janvier 1922.

	TABLEAU N° 7	Au 1 ^{er} novembre 1921	Au 1 ^{er} janvier 1922
Constructions terminées.	}	En bois	77.482
		En matériaux de emploi	26.798
Constructions semi-provisoires en matériaux de emploi		8.121	37.178
Baraquements		23.641	23.955

(1) Dans le territoire dit « Les Régions libérées », en 1914 on évaluait 1.190.066 immeubles dans la zone dévastée. Le dernier recensement préfectoral, en ce qui concerne les *maisons d'habitation de l'ensemble du territoire dit « Les Régions libérées »*, indique 1.255.837. Il y a donc lieu de croire que le nombre total d'immeubles dépasse 1.300.000; jusqu'à ce jour ce recensement n'a pas encore été fait.

(2) En ce qui concerne le nombre d'usines, il nous a été impossible jusqu'à ce jour d'obtenir des précisions; à notre avis, les chiffres ci-dessus ne représentent qu'une partie des usines et fabriques détruites ou endommagées; dans l'évaluation faite pour la Commission des Réparations par les experts de l'Office de la Reconstitution industrielle, le nombre de sinistrés, au point de vue industriel, y compris probablement les usines pillées, dépasse 21.000.

(3) Voir à ce sujet l'*Officiel* du 7 février 1922, p. 299.

(4) Voir la situation au 1^{er} juin 1921 (Communication du 16 novembre 1921).

	Au 1 ^{er} novembre 1921		Au 1 ^{er} janvier 1922	
Constructions en cours . . .	{	En bois	748	748
		En matériaux de emploi . . .	378	378
		Baraquements	72	72
Constructions prévues res- tant à exécuter.	{	En bois	11.855	9.241
		En matériaux de emploi . . .	1.880 (1)	699
		Baraquements	789 (2)	587

* * *

Les immeubles complètement détruits ou très gravement endommagés ont fait d'office l'objet d'un dégrèvement foncier, et il nous a paru intéressant de rechercher quelques données relatives à ce sujet.

Le tableau ci-après comprend les démolitions constatées par l'Administration des Contributions directes, pendant la période 1914-1921, sur toute l'étendue des dix départements envisagés; il y a donc lieu de tenir compte que les chiffres sont légèrement supérieurs à ceux du territoire des régions libérées proprement dit; par contre, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, les bâtiments d'exploitation ne sont pas compris, ni comme nombre ni comme valeur, puisqu'ils ne sont pas imposés à la contribution foncière, et les bâtiments d'habitation affectés aux exploitations rurales sont évalués sur la même base que les logements ouvriers agricoles, c'est-à-dire pour une valeur locative bien au-dessous de leur valeur réelle.

Il ne peut donc être question de faire un rapprochement précis entre ces données et celles des statistiques du ministère des Régions libérées. Il est cependant permis de regretter que les dossiers immobiliers n'aient pas été établis en collaboration avec l'Administration des Contributions directes et que la valeur locative déclarée ou constatée par ce service n'ait pas été l'un des éléments de constitution des demandes de dommages de guerre, car le rapprochement de ces données aurait beaucoup facilité le contrôle. Malheureusement le système de cloisons étanches est la base de la bureaucratie française; pour le même objet, la même déclaration, on dérange plusieurs fois le contribuable, l'Administration y perd en sincérité de déclaration et le citoyen en temps et démarches.

TABLEAU

(1) 4.500, dans la Somme; 342, Marne; 30, Meuse; 8, Meurthe-et-Moselle.
 (2) Pour le département du Nord.

Détail et pourcentage des immeubles démolis (période 1914-1921) d'après les rôles des contributions foncières. TABLEAU N° 8

DÉPARTEMENTS	NOMBRE D'IMMEUBLES						VALEUR LOCATIVE TOTALE DES IMMEUBLES					
	IMPOSÉS AUX RÔLES DE 1914		RAYÉS DE 1914 A 1921 INCLUS POUR CAUSE DE DÉMOLITION TOTALE		PROPORTION POUR 100 DES DÉMOLITIONS		IMPOSÉS AUX RÔLES DE 1914		RAYÉS DE 1914 A 1921 INCLUS POUR CAUSE DE DÉMOLITION TOTALE OU PARTIELLE		PROPORTION POUR 100 DES DÉMOLITIONS	
	Maisons (2)	Usines (3)	Maisons (4)	Usines (5)	Maisons (6)	Usines (7)	Maisons (8)	Usines (9)	Maisons (10)	Usines (11)	Maisons (12)	Usines (13)
(1)												
AISNE	154.695	2.519	90.656	1.961	58,2	78,4	35.682.222	7.188.727	16.701.941	6.822.018	46,8	94,9
ARDENNES	83.093	2.498	23.916	887	28,7	35,5	20.594.638	4.397.626	3.959.323	2.240.480	19,1	50,9
MARNE	100.160	1.010	26.454	304	26,4	30,1	42.002.744	3.758.508	13.484.446	1.470.458	32,1	38,8
MEURTHE-ET-MOSELLE	97.539	1.769	13.883	241	14,1	13,6	48.779.961	15.314.981	3.661.435	4.347.092	7,5	28,3
MEUSE	77.920	962	27.780	335	35,6	35,0	15.345.775	2.042.328	4.288.438	443.560	27,9	21,7
NORD	405.659	8.020	65.063	1.738	13,9	21,6	155.424.392	45.310.002	13.378.937	9.942.240	8,6	21,9
ÔISE	117.826	1.648	13.667	362	11,6	21,9	33.987.157	4.819.753	3.022.283	1.353.291	3,9	28,0
PAS-DE-CALAIS	244.895	3.511	70.784	1.095	28,9	31,1	58.541.562	13.061.715	13.163.230	1.470.745	22,3	11,2
SOMME	163.729	1.464	47.158	742	28,8	50,6	32.793.209	5.701.810	7.572.068	2.150.096	25,0	37,7
VOSGES	90.316	1.642	3.736	266	4,1	16,2	23.700.000	7.941.473	817.198	506.487	3,5	6,4
TOTAUX	1.595.832	25.043	383.032 (1)	7.931 (2)	24,0	31,6	466.831.066	109.536.923	79.397.409	30.746.467	17,1	28,0

NOTA. — Dans les colonnes nombre, il n'est compte comme démolitions que les immeubles complètement détruits, tandis que pour la valeur locative il est tenu compte (col 10, 11, 12 et 13) non seulement des immeubles complètement détruits, mais aussi des diminutions de valeur locative résultant de démolitions partielles. — Les immeubles endommagés, mais dont une partie est habitable, ne se trouvent pas compris dans les évaluations de nombre et leur superficiellement ou légèrement endommagés ne figurent ni comme nombre ni comme évaluations.

(1) D'après le tableau n° 6, le nombre d'immeubles complètement détruits est de 303.010 (289.147 + 4.906 + 8.957), la différence représenterait approximativement le nombre d'immeubles très gravement endommagés et par suite inhabitables.

(2) Dans l'état actuel des statistiques concernant les usines, il est impossible de pouvoir établir des rapprochements entre les documents de l'Office de Reconstitution industrielle et ceux de la Direction des Contributions directes.

En prenant pour base le taux de capitalisation moyen adopté, pour ces dix départements, par le Service des Contributions directes, pour la revision des propriétés bâties en 1910-1911, on obtiendrait pour les immeubles démolis et dégrevés les valeurs vénales ci-après :

Maisons d'habitation	$\frac{79.937.409 \times 100}{5,36}$	soit : 1.491.390.000
Usines	$\frac{30.746.467 \times 100}{6,72}$	soit : 457.536.000

La valeur vénale moyenne par immeuble serait donc, d'après les données du précédent tableau :

TABLEAU N° 8 bis

Nature de l'immeuble (col. 1)	Pour l'ensemble des immeubles existants en 1914 sur ces dix départements (col. 2)	Pour les immeubles démolis et indiqués au précédent tableau (col. 3)
Maison d'habitation	5.450	3.895
Usine	65.090	57.690

En ne considérant que le territoire des régions libérées au lieu de l'ensemble du territoire des dix départements, cette moyenne de 5.450 s'élèverait à 5.840 (Voir tableau n° 9), presque toutes les grandes agglomérations de ces départements se trouvant comprises dans ledit territoire.

D'après les statistiques du ministère des Régions libérées les immeubles d'habitation *complètement démolis* se répartissent comme suit :

Dans les villes de plus de 10.000 habitants	12 %
Dans les communes de moins de 10.000 habitants	88 %

En tenant compte de cet élément d'appréciation, c'est-à-dire en adoptant 11.500 (Voir renvoi n° 4, tableau n° 9), pour la première catégorie, et 3.762 pour la deuxième, la moyenne ci-dessus de 5.840 se trouverait réduite à 4.700 et comparativement le chiffre de la colonne 2 du tableau ci-dessus (n° 8 bis) à environ $4.385 \left(\frac{5.450 \times 4.700}{5.840} \right)$ permettant, sous réserve des observations formulées de le comparer approximativement avec la moyenne indiquée colonne 3.

La différence en moins entre 4.385 et le chiffre de la colonne 3 s'explique assez aisément par le fait que sur 1.050 communes complètement détruites, 1.014 étaient d'une population inférieure à 3.000 habitants et que sur 1.235 communes où l'ensemble des immeubles endommagés représentait plus de 50%, 1.182 avaient aussi moins de 3.000 habitants. Il est donc facile de voir que la moyenne de valeur vénale des immeubles complètement démolis (3.895) doit en effet se rapprocher beaucoup plus du chiffre de 3.762 (moyenne générale du paragraphe 5 du tableau n° 9) que de l'évaluation 4.385 ci-dessus (1).

En ce qui concerne les usines, la différence est peu sensible et doit résulter du fait signalé ci-dessus, c'est-à-dire que les démolitions portent surtout sur les petites agglomérations où la valeur locative des usines, à importance égale, est forcément moins élevée que dans les grandes villes.

(1) Dans toutes ces moyennes les bâtiments d'exploitation agricole ne sont pas compris, mais les bâtiments d'habitation afférents aux exploitations agricoles entrent en compte, tout au moins pour une faible valeur.

Nous espérons d'ailleurs pouvoir ultérieurement utiliser ces documents et rapprocher utilement ces données de celles qui nous seront fournies par le dépouillement des demandes de dommages de guerre.

TABLEAU N° 9

Répartition de la valeur immobilière de la propriété bâtie dans le territoire des régions libérées
(d'après les documents du Service des Contributions directes).

(Non compris les immeubles industriels et les bâtiments à usage d'exploitations agricoles.)

1° VILLES DE PLUS DE 100.000 HABITANTS

Départements	Villes	Population 1911	Nombre de maisons d'habitation en 1914	Valeur venale de ces immeubles en 1914 (1)	Moyenne de valeur vénale	
					Par maison	Par habitant
				Milliers de francs	Francs	Francs
Marne	Reims	115.178	14.357	296.058	20.621	2.570
Meurthe-et-Moselle.	Nancy	119.949	9.742	317.955	32.637	2.788
Nord	Lille	217.807	33.166	563.876	17.000	2.634
—	Roubaix	122.723	30.518	221.404	7.254	1.804
		575.657	87.783	1.399.293	15.940	2.443

Moyenne (a) de valeur locative pour l'ensemble de la France (villes de 100.001 à 200.000 habitants) :
Par maison, 1.308. — Par habitant, 160.

2° VILLES DE 50.001 A 100 000 HABITANTS (2)

Aisne	Saint-Quentin	55.571	14.000	128.819	9.201	1.655
Nord	Tourcoing	82.644	20.036	157.057	7.837	1.900
Somme	Amiens	93.207	20.000	205.000	10.250	2.200
		231.422	54.036	490.876	9.084	2.121

Moyenne (a) de valeur locative pour l'ensemble de la France (villes de 50.001 à 100.000 habitants) :
Par maison, 927. — Par habitant 134.

(a) En France, il existe 14 villes de plus de 100 000 habitants, 22 de 50 001 à 100 000.

3° VILLES DE 25.001 A 50.000 HABITANTS

Départements	Villes	Population 1911	Nombre de maisons d'habitation en 1914	Valeur venale de ces immeubles en 1914	Moyenne de valeur vénale	
					Par maison	Par habitant
				Milliers de francs	Francs	Francs
Marne	Châlons-sur-Marne	31.367	3.846	50.781	13.203	1.619
Meurthe-et-Moselle.	Lunéville	25.587	1.999	48.461	24.342	1.893
Nord	Cambrai	28.777	5.361	78.180	14.582	2.716
—	Douai	36.314	6.099	88.281	14.472	2.431
—	Dunkerque	38.891	3.182	107.087	33.653	2.753
—	Armentières	28.625	6.615	51.465	7.780	1.797
—	Wattrelos	29.089	7.809	26.793	3.431	921
—	Denain	26.080	6.490	35.383	5.452	1.320
—	Valenciennes	34.766	7.352	92.804	12.623	2.669
Pas-de-Calais	Arras	26.800	4.281	72.264	16.883	2.770
—	Liévin	25.698	5.588	19.511	3.491	759
—	Lens	31.812	7.321	42.018	5.740	1.321
Vosges	Épinal	30.042	2.499	63.952	25.580	2.131
		393.848	68.442	776.980	11.352	1.972

Moyenne de valeur locative pour l'ensemble de la France (villes de 20.001 à 50.000 habitants) :
Par maison, 838. — Par habitant, 130.

(1) D'après le service des contributions directes, c'est à-dire sur la base fiscale.

(2) Dans ce groupe ne sont pas comprises les villes de Calais et Boulogne-sur-Mer situées en dehors du périmètre envisagé dans un travail analogue établi pour la Commission des réparations (Voir tableau n° 18).

4° VILLES DE 10.001 A 25.000 HABITANTS

Départements	Villes	Population 1911	Nombre de maisons d'habitation en 1914	Valeur vénales de ces immeubles en 1914	Moyenne de valeur vénales			
					Par maison	Par habitant		
				Milliers de francs	Francs	Francs		
Aisne.	Laon	16.262	2.608	30.377	11.647	1.868		
—	Chauny	10.696	3.250	20.342	6.259	1.900		
—	Soissons.	14.458	2.600	42.060	16.176	2.909		
Ardennes	Mézières.	10.403	1.035	17.157	16.576	1.648		
—	Charleville.	22.654	2.304	54.910	23.873	2.424		
—	Sedan	19.516	1.821	43.572	23.927	2.232		
Marne	Épernay.	21.811	2.650	75.840	28.618	3.477		
Meurthe-et-Moselle.	Longwy	11.144	1.131	17.052	15.090	1.530		
—	Pont-à-Mousson	14.009	1.877	23.808	12.684	1.700		
—	Toul	15.884	1.397	28.964	20.734	1.824		
Meuse	Bar-le-Duc.	17.068	3.052	30.230	9.911	1.771		
—	Verdun	21.701	2.003	32.415	16.206	1.493		
Nord.	Hautmont.	15.034	2.154	19.079	8.857	1.268		
—	Maubeuge	23.209	2.848	39.348	13.816	1.695		
—	Fourmies	14.148	2.093	20.144	9.624	1.423		
—	Cateau	10.212	2.326	17.522	7.533	1.715		
—	Caudry	13.390	2.853	18.734	6.566	1.398		
—	Rosendaël	13.304	2.568	14.029	5.463	1.054		
—	Saint-Pol-sur-Mer.	10.258	1.566	7.983	5.097	778		
—	Bailleul	13.251	2.918	10.467	3.587	789		
—	Hazebrouck	12.095	3.152	16.858	5.348	1.393		
—	Lomme	10.761	2.547	12.639	4.962	1.174		
—	Loos	11.468	2.388	14.175	5.936	1.235		
—	Hellemmes.	12.231	2.771	14.214	5.131	1.162		
—	La Madeleine	17.800	3.066	22.894	7.467	1.286		
—	Croix	17.596	4.597	23.473	5.106	1.334		
—	Halluin	15.480	3.700	12.773	3.452	825		
—	Marc-en-Barœul	12.149	2.738	14.248	5.204	1.172		
—	Saint-Amand.	14.828	3.763	20.829	5.535	1.400		
—	Anzin	14.439	3.735	23.185	6.207	1.610		
Oise	Beauvais.	19.841	3.921	50.908	12.983	2.565		
Oise	Compiègne.	17.046	3.000	54.956	18.318	3.223		
—	Creil	10.214	1.540	17.486	11.354	1.712		
Pas-de-Calais	Béthune.	15.309	3.640	23.419	6.433	1.530		
—	Carvin.	11.846	2.864	11.677	4.077	985		
—	Henin-Liétard	17.827	4.500	16.162	3.591	906		
—	Bruay	18.363	4.000	14.317	3.579	774		
—	Auchel	12.273	2.690	9.619	3.576	784		
Somme.	Abbeville	20.373	5.732	46.447	8.103	2.280		
Vosges	Remiremont	10.991	1.023	25.328	24.758	2.303		
—	Gérardmer.	10.421	1.385	15.653	11.301	1.505		
—	Saint-Dié	23.108	2.142	37.506	17.509	1.623		
				634.871	113.948	1.062.799	9.328	1.674

*Moyenne de valeur locative pour l'ensemble de la France (villes de 10.001 à 30.000 habitants) :
Par maison, 612. — Par habitant, 116.*

5° VILLES, BOURGS ET COMMUNES DE MOINS DE 10.000 HABITANTS (1)

(Groupés par départements.)

Départements	Villes	Population 1911	Nombre de maisons d'habitation en 1914	Valeur vénale de ces immeubles en 1914	Moyenne de valeur vénale	
					Par maison	Par habitant
				Milliers de francs	Francs	Francs
Aisne	}	} Environ 2.854.385 (2)	126.113	457.700	3.628	»
Ardennes			71.914	245.580	3.409	»
Marne			60.127	280.191	4.660	»
Meurthe-et-Moselle			71.169	311.606	4.378	»
Meuse			49.990	158.014	3.160	»
Nord			243.752	970.242	3.980	»
Oise			47.428	239.625	5.052 (3)	»
Pas-de-Calais			95.628	259.305	2.711	»
Somme			96.377	293.024	3.040	»
Vosges	21.793	111.913	5.135 (3)	»		
			<u>884.291</u>	<u>3.327.200</u>	<u>3.762</u>	<u>1.165</u>
Totaux et moyennes générales		4.690.183	1.208.500	7.057.148	5.840	1.505

(4)

*Moyenne de valeur locative pour l'ensemble de la France (villes de moins de 10.000 habitants) :
Par maison, 131. — Par habitant, 43.*

Si l'on n'envisageait que les communes de 1.001 à 10.000 habitants, les moyennes correspondantes seraient de 194 et 53.

Ainsi que nous l'avons indiqué dans nos précédentes communications, il y a lieu de tenir compte que toutes ces évaluations fiscales sont inférieures d'au moins 1/10 à la valeur réelle, ce qui donnerait un total d'environ 7 milliards 700 millions. Notre évaluation personnelle s'élevait à 8 milliards 465 millions (3.400 + 4.650 + 225 + 1/3 bâtiments ruraux [habitation] 190) (Voir renvoi n° 7 du tableau récapitulatif de la communication du 15 décembre 1920).

La différence provient :

1° Des divergences d'interprétation dans les documents étudiés de la zone envisagée comme territoire dit « Les Régions libérées »; notre évaluation du 15 décembre 1920 était basée sur un territoire de 3.800.000 hectares au lieu de 3.337.000, adopté comme base définitive dudit territoire;

2° De ce fait que les évaluations de valeur locative adoptées pour l'impôt, surtout en ce qui concerne les bâtiments ruraux d'habitation, sont bien inférieures à ce qu'elles devraient être réellement ;

3° Que les nouvelles constructions ne sont imposées que trois ans après leur achèvement et que dans ce chiffre de 7.700 ne figurent pas celles de 1912-1913-1914;

(1) Dans ce groupe ne sont comptés que les bourgs et villes sis dans le périmètre des avances allemandes et des lignes de feu (ce travail a été établi en concordance avec le tableau n° 18).

(2) Ce chiffre a été obtenu en comptant pour total général 4.690.183 habitants (Voir tableau n° 3).

(3) Ces moyennes comparativement élevées par rapport aux autres départements s'expliquent : pour l'Oise par la proximité de Paris, et pour les Vosges par les stations thermales où se trouvent des hôtels et villas relativement importants.

(4) Cette moyenne correspond à 11.500 pour les villes de plus de 10.000 habitants.

4° Que la classification entre certains immeubles à usages commerciaux et industriels n'est pas nettement définie et que de ce fait il s'en trouve forcément compris quelques-uns dans ledit total de 8.465;

5° Que de 1910 à 1914 il y a eu légère augmentation de la valeur vénale immobilière.

En tenant compte de ces divers éléments d'appréciation il paraît évident que la *valeur vénale réelle* se rapproche beaucoup plus de notre évaluation de 8.465 que de celle ci-dessus de 7.700. Nous croyons en outre et de nouveau devoir faire remarquer que cette évaluation de 8 milliards 465 millions résulte des bases posées dans nos communications des 16 décembre 1914 et 31 juillet 1918, c'est-à-dire à une époque (1914) où il n'était pas encore question de réparations et de dommages de guerre, et, à plus forte raison, du remboursement par l'Allemagne.

6° Usines et fabriques.

L'Office de Reconstitution industrielle créé par la loi du 6 août 1919 et rattaché par un décret du 22 janvier 1920 au ministère des Régions libérées avait pour mission d'effectuer les opérations prévues par cette loi (création de l'Office, cessions et avances de matériel et d'outillage), mais ses attributions ont été depuis notablement développées. En particulier, l'Office de Reconstitution industrielle a contribué, en ce qui concerne les dommages industriels, à assurer l'exécution des lois du 17 avril 1919 (réparation des dommages de guerre et notamment allocation des avances) et 31 juillet 1920 (émission des certificats provisoires et paiements par annuités des dommages de guerre). Cet office a pris une large part à l'évaluation définitive des dommages industriels et à la constitution de sociétés régionales immobilières placées sous le régime des lois sur les habitations à bon marché.

Négligeant les ateliers d'importance secondaire, les enquêtes connues n'ont porté jusqu'à ce jour que sur les établissements industriels sinistrés employant au moins dix personnes. Dans les deux tableaux ci-après, nous en donnons un résumé à la date du 1^{er} novembre 1921 et espérons que dans une prochaine communication, il nous sera enfin possible de fournir une statistique complète à ce sujet.

TABLEAU N° 10

Établissements industriels sinistrés employant au moins 10 personnes (1).

Départements	Nombre d'établissements		Proportions
	Recensés	En exploitation 1 ^{er} novembre 1921	
Nord	3.291	2.812	85,4
Pas-de-Calais.	574	463	80,6
Somme	618	413	66,8
Oise	247	194	78,5
Aisne	707	477	67,4
Marne	228	193	84,6
Ardennes	662	568	85,8
Meuse	155	93	80,8
Meurthe-et-Moselle	274	250	91,2
Vosges	94	77	81,9
Totaux	6.810	5.540	81,3

NOTA. — Une nouvelle enquête au 1^{er} janvier 1922 indique 6.874 recensés, 5.680 en exploitation, soit 84,9.

(1) Voir observation renvoi n° 2 du tableau n° 6.

TABLEAU N° 11

Répartition par catégories professionnelles.

Désignation	Établissements recensés	Établissements en exploitation	Proportions	Proportions du personnel employé au 1 ^{er} novembre 1921 par rapport à 1914
Mines (et minières).	37	33	89,1	44,1
Carrières	118	96	81,5	58,2
Alimentation.	764	544	71,2	36,1
Chimiques.	253	207	81,3	57,6
Caoutchouc, coton.	62	43	69,3	52,8
Livres.	157	138	87,8	57,8
Textile	1.423	1.016	71,3	46,6
Travail des étoffes, vêtements. . .	258	222	86,0	53,7
Pailles, plumes, crin	20	17	85,0	46,5
Cuirs, peaux.	144	116	80,5	49,5
Bois	711	628	88,3	49,5
Métallurgie	54	46	85,1	43,5
Travail des métaux ordinaires. . .	1.363	1.215	89,1	57,0
Métaux fins, pierres précieuses . . .	7	7	100,0	72,7
Taille de pierres, moulure.	77	74	96,1	54,2
Terrassements, construction	759	631	83,1	64,7
Pierres et terres à feu	603	507	84,0	57,1
Totaux	6.810	5.540	81,3	50,2

7° Sociétés coopératives de reconstruction.

La loi du 15 août 1920, le décret du 9 octobre 1920 et la loi du 12 juillet 1921, ont fixé le régime légal des sociétés coopératives de reconstruction formées par les sinistrés en vue de la reconstitution des immeubles atteints par les événements de guerre.

Ces coopératives doivent décharger le ministère des Régions libérées de tout ce qui n'est pas le rôle de l'État; en un mot et pour réaliser une formule dont l'exactitude se manifeste de jour en jour, ramener le rôle de l'Administration à n'être plus dans l'œuvre de reconstitution qu' « un organe d'évaluation, de paiement et de contrôle ».

Au 1^{er} janvier 1921, il existait 1.040 coopératives, groupant 72.931 adhérents et intéressant 1.376 communes.

TABLEAU N° 12

Au 1^{er} novembre 1921.

Départements	Nombre de sociétés coopératives approuvées	Nombre des communes intéressées	Nombre d'adhérents	Total des avances remboursables consenties aux sociétés coopératives depuis l'origine
Nord	191	278	20.903	27.050.011,74
Pas-de-Calais.	282	265	31.735	188.509.000 »
Somme	196	228	7.478	75.539.310,41
Oise	56	93	2.863	20.847.000 »
Aisne.	339	492	22.497	95.105.848,01
Ardennes	144	193	5.744	22.857.629,37
Marne.	133	210	10.365	91.468.466,12
Meuse.	159	235	6.800	29.136.147 »
Meurthe-et-Moselle	198	225	12.500	109.229.432,20
Vosges	22	71	1.060	9.244.061,50
Totaux	1.720	2.290	121.945	668.986.906,35

Au 1^{er} janvier 1922, leur nombre s'élevait à 1.828, groupant 136.552 adhérents et intéressant 2.341 communes.

Le total des avances consenties depuis le 1^{er} janvier 1921 s'élevait à 1.347.065.834 francs.

Il est à souhaiter que dans un bref délai l'individualisme, qui malheureusement s'est trop développé dans les régions libérées, face place au groupement collectif et que les services de l'État puissent restreindre de plus en plus leur intervention. A notre avis, les sociétés coopératives devraient être l'intermédiaire obligé entre l'État et les sinistrés; notre tendance, même dans les travaux d'intérêt collectif, à trop respecter le droit individuel, ne favorise en général que quelques privilégiés et les spéculateurs peu scrupuleux; elle se retourne toujours contre la collectivité, et par suite, tôt ou tard, contre l'individu.

* * *

Pour permettre d'apprécier l'effort nécessaire pour la reconstruction des propriétés bâties détruites et endommagées au cours de la guerre 1914-1918, nous avons établi l'étalon ci-après :

De 1904 à 1911 inclus, on avait construit en France 658.843 maisons et usines, dont 423.839 en remplacement d'immeubles démolis d'une valeur locative totale de 90.425.357 francs. Ces 658.843 immeubles neufs représentaient une valeur locative totale de 357.689.917 francs; en outre, pendant ces huit années, la valeur locative totale des additions de constructions peut s'évaluer à 95.276.895 francs, contre 31.821.598 francs représentant la valeur locative des démolitions partielles d'immeubles faites pendant ce même laps de temps.

Pour les années 1912-1913, les valeurs constatées s'élevaient à :

TABLEAU N° 13

Années	Nombre d'immeubles entiers				Valeur locative totale (y compris les constructions et démolitions partielles)			
	Construits		Démolis		Nouvelles constructions		Démolitions	
	Maisons	Usines	Maisons	Usines	Maisons	Usines	Maisons	Usines
1912 .	73.861	3.976	42.575	1.980	47.475.487	16.247.020	13.466.696	5.291.746
1913 .	73.217	4.519	46.902	2.232	52.619.082	14.218.249	14.385.856	4.822.108

Au taux de capitalisation moyen de 5,59 % pour les maisons et 6,54 % pour les usines (1), la valeur vénale moyenne correspondante pour ces deux dernières années, s'élèverait à 2 milliards 900 millions, soit environ 1 milliard 500 millions par an. A notre avis, la valeur vénale des constructions neuves ainsi obtenue, c'est-à-dire sur la base fiscale, doit être dans l'ensemble inférieure à 80 % du prix de revient (construction et terrain) et 70 % des additions de construction, ce qui correspondrait à une valeur approximative de 2 milliards, dont environ 1 milliard 700 millions représentent la valeur (prix de revient) des constructions proprement dites.

En tenant compte d'une part, du nombre d'immeubles à reconstruire et à réparer, et d'autre part du chiffre ci-dessus représentant la « capacité » annuelle des travaux de construction exécutés, il est facile de voir que le travail de reconstitution des régions libérées, en ce qui concerne la propriété bâtie privée,

(1) Les taux de 5,59 et 6,54 % ci-dessus résultent de l'enquête des Contributions directes 1909-1910 sur la propriété bâtie.

représente de cinq à six années de l'ensemble des travaux de construction effectués avant guerre sur tout le territoire français; en tenant compte des travaux préliminaires de déblaiement, des travaux d'État et d'intérêt général, on peut évaluer de huit à dix années.

DEUXIÈME PARTIE

APERÇU SOMMAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE (1) (2)

Au lendemain de l'armistice, au 31 décembre 1918, la dette publique de la France, y compris la dette extérieure commerciale et politique, au cours du change de cette époque, s'élevait à 171 milliards 688 millions.

Au 15 novembre 1921, notre dette, y compris la dette extérieure au cours du change de cette dernière date, se chiffrait à 326 milliards, et on évaluait qu'elle atteindrait au moins 328 milliards au 31 décembre, peut-être même davantage car dans le calcul de la dette flottante, les bons de la Défense nationale figurent pour 63 milliards 740 millions et le rapporteur du budget estimait que ce chiffre était inférieur à la réalité.

D'autre part, le ministère des Régions libérées évalue que le travail de reconstitution absorbera jusqu'en 1930, date prévue pour son achèvement définitif, une somme totale d'environ 72 milliards, en sus des dépenses déjà faites (3).

En outre, le service des pensions qui, d'après les calculs des actuaires, se poursuivra jusqu'en 1990, c'est-à-dire pendant soixante-huit ans, absorbera

-
- (1) Cette partie d'étude est basée sur les documents parlementaires, notamment :
Rapport des dommages causés par les faits de guerre, par M. Desplàs, député (session 1916, n° 2345).
Rapport des dommages causés par les faits de guerre, par M. Reynald, sénateur (session 1917, n° 315).
Rapport des dommages causés par les faits de guerre, par M. E. Eymond, député (session 1918, n°s 5021-5375).
Rapport des dommages causés par les faits de guerre, par M. L. Dubois, député (session 1918, n° 5432).
Projet de budget de l'exercice 1920, n° 168.
Rapport sur le budget 1920 (Ministère des Pensions), par M. G. Lugol, député (session 1920, n° 816).
Rapport général sur le budget 1920, par MM. C. Dumont, Bokanowsky et de Lasteyrie, députés (n° 828).
Rapport sur le ministère des Régions libérées, par M. G. Lugol, député (session 1920, n° 1095).
Rapport sur le budget du ministère des Régions libérées, par M. d'Aubigny, député (session 1921, n° 2188).
Rapport sur le budget des dépenses recouvrables, par M. de Lasteyrie, député (session 1921, n° 2504).
Rapport sur les dépenses recouvrables du ministère des Pensions, par M. Defos du Rau, député (session 1921, n° 3536).
Rapports sur le budget spécial des dépenses recouvrables, par M. de Lasteyrie, député (session 1921, n°s 2312 et 3537).
Rapport sur les dépenses recouvrables relevant du ministère des Régions libérées, par M. E. Eymond, député (session 1921, n° 3535).
Rapport général sur le budget de 1922, par M. Chéron, sénateur (session 1921, n° 796).
Projet de loi sur les dépenses recouvrables pour l'exercice 1922 (n° 3069).
(2) Situation en décembre 1921.
(3) Évaluation qui paraît minima.

plus de 101 milliards d'annuités représentant théoriquement une valeur actuelle en capital de 47 milliards.

A ces chiffres, il faut ajouter : 1° les besoins actuels de la trésorerie pour l'année 1922, que l'on évalue, en dehors de 6 milliards, figurant dans les dépenses recouvrables, à environ 14 milliards; 2° environ 4 milliards pour liquidation de comptes spéciaux.

C'est donc, en dehors des intérêts à 5 % de la dette politique extérieure, qu'en réalité il faudrait également ajouter, une dette globale de 465 milliards (budgets supposés équilibrés en recettes et dépenses à partir de 1923) (1).

Ces 465 milliards se décomposent comme suit :

TABLEAU N° 14

Dette perpétuelle		102
Dette à terme (2)		46
Dette flottante.		94
Dette commerciale :		
Dette extérieure	14	} 86
Dette politique (3).	72	
Total.		<u>328</u>
Évaluation des frais de reconstitution des régions libérées (dépenses restant à faire) (4).		72
Valeur actuelle en capital des pensions (5).		47
Déficit du budget 1922.		14
Liquidation des comptes spéciaux		4
Total.		<u>465</u>

(1) Prévision trop optimiste. Pour être exact, il faudrait peut-être évaluer à 500 milliards le compte de liquidation générale, car il y a malheureusement à craindre pendant encore quelques années un déficit du budget annuel.

(2) Dont environ 8 milliards du Crédit National. En réalité, au 20 décembre le Crédit National avait décaissé 9.397.271.385 francs.

(3) Cette dette se décompose comme suit :

	Francs au pair	Francs au cours moyen actuel du change
Angleterre.	14.204.756.000	30.713.000.000
États-Unis.	15.284.950.000	40.533.000.000
Totaux	<u>29.489.706.000</u>	<u>71.246.000.000</u>

Les 15 milliards que nous devons à nos amis américains se répartissent comme suit :

	En dollars
1° Excédent des achats français en Amérique sur les achats américains en France	455.545.147,59
2° Emprunts pour liquidation de dettes contractées en Amérique avant le 1 ^{er} avril 1917.	806.630.000,00
3° Transports et shipping	154.878.700,59
4° Intérêts	268.791.426,37
5° Remboursement d'obligations échues.	289.744.755,28
6° Fonds de secours	143.137.042,12
7° Achat de monnaie d'argent.	6.300.000,00
8° Remboursements d'emprunts contractés en Angleterre.	1.062.479.265,85
Total général	<u>3.187.506.337,80</u>

(4) En prenant pour base, en sus des dépenses et travaux d'État, un chiffre approximatif de 85 milliards (dommages de guerre relevant des commissions cantonales), c'est-à-dire en comptant le coefficient moyen à 3,25 pour les travaux et dépenses restant à faire et à payer; or dans les dépenses restant à payer un certain nombre concernent des travaux qui ont été exécutés à un coefficient plus élevé et peut-être serait-il nécessaire de compter sur 90 milliards, soit 77 milliards pour le chiffre ci-dessus. Les coefficients officiels sont actuellement d'environ 2,4 pour les deux premières catégories de dommages et de 4,10 pour la troisième catégorie (immeubles), soit un coefficient moyen de 3,35. A Paris le coefficient de construction est de 3 au maximum, mais les comités de préconciliation accordent encore 3,25 et 3,50 pour les travaux de reconstruction; quant aux experts architectes des commissions cantonales, qui pour la plupart sont dans d'autres secteurs les architectes constructeurs, ils maintiennent encore 4, 4,25 et même 4,50.

(5) Voici d'après M. Chéron, sénateur et rapporteur général du budget, le chiffre approximatif des pensions à payer aux parents de nos morts et à nos invalides :

(Voir la suite de la note 5, p 192).

En déduction de ce formidable passif, nous avons à recouvrer sur diverses puissances environ 14 milliards (1) et les annuités à recevoir de l'Allemagne.

Le 27 avril 1921, la Commission des réparations, en exécution de l'article 233 du traité de paix a fixé à 132 milliards de marks-or (2) le montant des dommages dus par l'Allemagne au titre des réparations et le 11 mai suivant le Gouvernement allemand signifiait son acceptation, sans conditions ni réserves. Or, en vertu de l'article 1 de l'arrangement de Spa, en date du 16 juillet 1920, les sommes versées par l'Allemagne seront réparties entre les divers créanciers, suivant les proportions ci-après :

Empire britannique.	22	%
France	52	
Italie.	10	
Japon.	0,75	
Belgique.	8	
Portugal.	0,75	
Et à la Grèce, à la Roumanie, à l'État serbo-croate-slo- vène, etc.	6,50	

Appliqués au chiffre de 132 milliards de marks-or, ces 52 % représentent une somme de 68 milliards 640 millions de marks-or, c'est-à-dire, au cours du change à la date de la signature de l'état des paiements (5 mai 1921), ces 68 milliards équivalaient à 197 milliards de francs-papier; au pair de l'or, cette dette allemande représenterait seulement 85 milliards (3).

En outre, en vertu de l'accord financier du 13 août dernier, mais non ratifié par le Gouvernement français, l'Italie doit recevoir une compensation de 12 milliards (4), ce qui réduirait à 120 milliards le chiffre ci-dessus de 132, soit pour la France 62 milliards 400 millions, c'est-à-dire une nouvelle amputation de 6 milliards marks-or, qui ramène le chiffre ci-dessus de 197 à 180 milliards francs-papier.

(Suite de la note 5 de la page 191.)

En 1922	3.780	millions
1923	3.770	—
1924	3.710	—
1925	3.610	—
1926	3.490	—
1927	3.360	—
1928	3.230	—
1929	3.100	—
1930	2.970	—
1931	0	—

(1) Dont plus de 6 milliards pour la Russie (5 milliards 275 millions dus par l'ancien régime impérial et 950 millions par les divers gouvernements qui se sont succédé depuis la chute de l'Empire).

Outre cette dette d'État, la Russie doit aux Français une dette commerciale que l'on peut chiffrer à environ 11 milliards (d'après la *Revue Politique et Parlementaire*).

A ces chiffres, pour avoir le total dû à la France par le gouvernement des Soviets, il conviendrait encore d'ajouter la valeur des biens et intérêts privés des Français en Russie qui ont été confisqués par le Gouvernement russe.

(2) Tout ce qui est dû par l'Allemagne à un autre titre que celui des réparations, et les restitutions prévues à l'article 238 ou autres obligations du traité de Versailles, demeurent en dehors de ces chiffres.

(3) La dette de l'Allemagne se compose de deux parties distinctes : 1° 50 milliards : obligations séries A et B qui doivent être émises de suite; annuité 3 millions marks-or; 2° 82 milliards : obligations série C non productives d'intérêt; annuité 4 milliards 920 millions marks-or.

(4) Pour l'abandon consenti par les Alliés, pendant vingt ans des sommes dues par l'Autriche.

Or, les états estimatifs des dommages présentés par les commissions d'experts des différents ministères français intéressés à la Commission des réparations s'élevaient à 218 milliards de francs.

* * *

Fin décembre 1921, le Trésor français avait déjà payé un chiffre total d'environ 80 milliards du chef des réparations, qui, de par le Traité de paix, doit être remboursé par l'Allemagne (1).

Ces 80 milliards de dépenses recouvrables se décomposent comme suit :

TABLEAU N° 15

1° Réparation des dommages causés aux personnes.

1° Prisonniers de guerre	977 millions	} En chiffres ronds 29 milliards.
2° Allocations aux familles des mobilisés . .	12.937 —	
3° Pensions (jusqu'au 31 décembre 1921). .	15.197 —	

2° Réparation des dommages causés aux biens.

MINISTÈRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Avances, acomptes en espèces et en nature et intérêts payés aux sinistrés	24.000 millions (2)	
Travaux pris en charge par l'État	5.500 — (2)	
Secours aux individus et aux collectivités .	7.500 —	-
Réorganisation des services publics	2.800 —	
Frais d'administration	700 — (2)	40 milliards
<i>A reporter.</i>		<u>69 milliards</u>

(1) D'après le rapport du budget des dépenses recouvrables (n° 3537), M. de Lasteyrie, rapporteur général.

(2) D'après les états de dépenses au 30 novembre 1921 ces 30 milliards se décomposent comme suit :

Années	Acomptes, avances, intérêts et secours aux sinistrés Col. 2	Travaux et achats d'État Col. 3	Frais d'administration Col. 4
Col. 1			
1915	4.845.121	»	»
1916	29.040.610	»	25.864
1917	288.295.012	66.280.988	428.314
1918	318.919.680	27.063.052	2.741.612
1919	6.112.283.790	1.959.922.958	109.355.778
1920	6.665.242.781	2.526.420.101	346.347.807
1921 (11 mois).	238.410.910	861.993.566	201.054.436
Crédit National :			
(Paiements effectués) 1920 .	3.087.921.083	»	»
(Réquisitions) 11 mois 1921 .	7.084.292.863	»	»
	<u>23.829.251.850</u>	<u>5.441.680.666</u>	<u>659.953.808</u>
		29.930.886.324	

Ces 23 milliards (colonne 2) comprennent : 16.330.751.463, avances, acomptes et intérêts.

1.134.320.470 secours.	} Au 1 ^{er} nov. 1921. .	Allocation aux réfugiés.	378.220.977,71
		Secours temporaires.	726.476.163,83
		Secours divers.	25.555.292,10
		Total	<u>1.130.252.433,64</u>
} Au 1 ^{er} janv. 1922. .	Allocation aux réfugiés.	368.939.216,64	
	Secours temporaires.	740.632.680,46	
	Secours divers.	25.961.490,80	
	Total	<u>1.135.533.387,90</u>	

5.213.198.537 fonds de roulement et remboursement de délégations à l'Office de reconstitution industrielle.

1.027.338.558 fonds de roulement et remboursement de délégations à l'Office de reconstitution agricole.

123.642.642 fonds de roulement et remboursement de délégations au service de motoculture.

23.829.251.850

(au 1^{er} janvier 1922 la dépense correspondante s'élevait à 25 milliards 33 millions).

Report 69 milliards

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Reconstitution de la voirie	696 millions	
Reconstitution des voies navigables	241 —	
Reconstitution des distributions d'énergie électrique	151 —	
Compte spécial de réfection des chemins de fer d'intérêt général (L. 29 juin 1917)	1.753 =	
Compte spécial de réfection des chemins de fer d'intérêt local (L. 30 décembre 1917)	280 —	
Compte spécial des voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local (L. 10 janvier 1919)	935 —	4 milliards

AUTRES MINISTÈRES

Évaluation 1 milliard

3° Intérêts.

Évaluation très approximative :		
Paragraphe 1	3.100 millions	} 6 milliards
Paragraphe 2	2.900 —	
Total égal.		<u>80 milliards</u>

* * *

En résumé, en tenant compte des déficits budgétaires jusqu'en 1930, date prévue pour l'achèvement de la reconstitution des régions libérées, le passif de liquidation s'élèvera au moins à 500 milliards et l'actif (dettes des puissances et dépenses recouvrables sur l'Allemagne) à moins de 195 milliards de francs-papier.

C'est-à-dire un déficit réel de plus de 300 milliards (1), chiffre plutôt supérieur à l'évaluation de la fortune privée française d'avant-guerre (2).

TROISIÈME PARTIE

LES DOMMAGES DE GUERRE

1° Les évaluations.

En raison des accords intervenus (3), il est certain que la dette de l'Allemagne se trouve réduite à un chiffre inférieur au montant intégral des réparations et dommages dus à la France (4); la question de reconstitution des régions libérées devient donc une question d'ordre purement intérieure puisque la différence — qui se chiffrera par quelques dizaines de milliards — sera payée par le contribuable français.

(1) Certaines évaluations présentées à la Chambre des Députés laisseraient même croire que le déficit atteindra 325 milliards.

(2) Voir *La Propriété* et *La Fortune privée et les Fraudes successorales* (E. MICHEL, Berger-Levrault, éditeurs).

(3) Voir 2^e partie de la présente communication.

(4) Dans l'état actuel des prévisions $\frac{18}{22}$.

Nous avons dit que le chiffre total de l'état présenté par le Gouvernement français à la Commission des réparations en février 1921 s'élevait à 218 milliards, en voici le détail :

TABLEAU N° 16

		Valeur 1914	Valeur de reconstitution
Propriété non bâtie	{ Agriculture	8.129.183.636	
	{ Forêts.	764.192.600	
	{ Chasse, pêche	41.800.000	
		<hr/> 8.935.176.236 =	21.671.546.225
Propriété bâtie	{ Frais de déblaiement et de sauvegarde.	81.000.000	
	{ Dépréciation du sol.	195.000.000	
	{ Dommages en dehors de la zone des régions libérées.	45.000.000	
	{ Maisons d'habitation.	5.297.100.000	
	{ Bâtiments ruraux	1.033.400.000	
	{ Édifices publics	805.000.000	
		<hr/> 7.456.500.000 =	36.892.500.000
Propriété industrielle	{ Frais de déblaiement, constitution de dossiers, etc.	71.500.000	
	{ Bâtiments.	1.103.500.000	
	{ Matériel, outillage	2.490.000.000	
	{ Marchandises	2.246.500.000	
		<hr/> 5.911.500.000 =	29.557.500.000
Chemins de fer	924.222.411	3.958.736.479	
Mines	1.073.257.000	5.366.285.000	
Dommages mobiliers	{ Meubles meublants : Immeubles privés.	3.534.000.000	
	{ Immeubles publics.	102.700.000	
		<hr/> 3.636.700.000 =	18.183.500.000
	{ Objets d'art.	158.500.000	792.500.000
	{ Approvisionnements du commerce et de la petite industrie.	1.180.700.000	5.903.500.000
{ Valeurs mobilières	240.000.000	240.000.000	
		<hr/> 5.215.900.000 =	122.566.067.704
Dommages aux biens de l'État.		1.958.218.193	
Dommages aux travaux publics		2.583.299.425	
Autres dommages.		2.359.866.000	
Dommages maritimes		5.009.618.722	
Algérie et colonies.		10.710.000	
A l'étranger		2.094.825.000	
Intérêts sur le principal.		4.125.000.000	
Pensions militaires		60.045.696.000	
Allocations.		12.936.956.824	
Victimes civiles.		514.465.000	
Mauvais traitements aux prisonniers		1.869.230.000	
Assistance aux prisonniers fournie par les familles.		976.906.000	
Insuffisance de salaires.		223.123.313	
Exactions aux populations civiles.		1.267.615.939	
Total général.			<hr/> 218.541.596.120 <hr/>

TABLEAU N° 17

Détail de l'évaluation des dommages causés à la propriété non bâtie.

	Valeur 1914	Coefficients	Valeur de reconstitution
1° Réparation du sol :			
Travaux faits au 31 décembre 1920	900.587.792	1	900.587.792
Travaux à faire	92.113.021	3	276.339.063
	<u>992.700.813</u>		<u>1.176.926.855</u>
2° Remise en état de productivité du sol	389.042.203	4	1.556.168.812
3° Valeur des plants détruits	315.333.941	1	315.333.941
4° Replantation	58.961.789	4	235.847.156
5° Apport exceptionnel d'engrais	225.312.754	4	901.251.016
	<u>988.650.687</u>		<u>3.008.600.925</u>
6° Perte en capital correspondant à la diminution définitive de productivité	610.468.680	3	1.831.406.040
7° Cheptel vif	169.402.374	1	3.512.022.642
	835.655.067	4	
8° Cheptel (outillage) mort	920.188.574	5	4.600.942.870
9° Approvisionnements en récoltes	2.865.443.757	1	5.852.138.493
	746.673.684	4	
Total général des dommages causés à l'agriculture	8.129.183.636		19.982.037.825
Dommages aux forêts :			
10° Dommages aux peuplements	583.259.000(1)	2	1.166.518.000
11° Réparation du sol et remise en état de productivité	46.461.600(2)	4	185.846.000
12° Perte de productivité totale ou partielle	134.472.000	2	268.944.000
	<u>764.192.600</u>		<u>1.621.308.400</u>
13° Dommages à la chasse	15.000.000	1	15.000.000
	6.000.000	4	24.000.000
14° Dommages à la pêche	18.000.000	1	18.000.000
	2.800.000	4	11.200.000
	<u>41.800.000</u>		<u>68.200.000</u>
Total général des dommages causés à la propriété non bâtie	8.935.176.236		21.671.546.225

TABLEAU N° 18

Détail de l'évaluation des dommages causés à la propriété bâtie.

	Nombre de maisons détruites (s)	Prix de revient de construction	
		Valeur 1914 des dommages	Valeur moyenne par maison
Villes de 10.000 habitants et plus	94.329	1.647.100.000	17.500
Villes de moins de 10.000 habitants, bourgs et communes rurales	387.836	3.650.000.000	9.400
	<u>482.165</u>	<u>5.297.100.000</u>	<u>11.000</u>
Bâtiments d'exploitation	»	1.033.400.000	7.10½ par exploitation.
<hr/>			
(1) Savoir : Forêts domaniales		190.616.000	(2) 11.393.000
— communales		119.543.000	6.948.600
— particulières		273.100.000	28.118.000
		<u>583.259.000</u>	<u>46.461.600</u>

(3) Dans ce chiffre, les maisons endommagées ont été comptées pour moitié, c'est-à-dire qu'au nombre de maisons complètement détruites, il a été ajouté la moitié du nombre de maisons endommagées.

En 1918, M. Louis Dubois, député, actuellement président de la délégation française de la Commission des Réparations, avait évalué (1) partiellement et d'après les documents sommaires centralisés à ce moment, les dommages matériels à 119 milliards 801 millions. Comme le précédent document, ces données ne doivent être considérées qu'à titre *prévisions budgétaires*; seul le dépouillement des décisions des commissions cantonales et le relevé des travaux faits directement par l'État permettra d'établir les chiffres définitifs, mais néanmoins, il paraît intéressant de les fixer dans cette étude et d'en rapprocher le détail avec celui établi pour la Commission des Réparations.

TABLEAU N° 19
Évaluation partielle présentée en 1918 par la Commission du Budget.
(En millions de francs.)

Détail	Dommages directs			Dommages indirects — Pertes de revenu d'exploitation	Totaux (Valeur de reconstitution) (2)
	Immobiliers	Mobiliers			
		Meubles, matériel, bétail, valeurs, etc.	Matières premières, produits agricoles, approvisionnements		
Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6
Habitations et monuments publics.	19.000	10.000	»	5.600	34.600
Agriculture :					
Bâtiments d'exploitation. . .	1.900	»	»	»	»
Propriété non bâtie.	3.234	»	»	»	»
Matériel agricole	3.186	»	»	»	»
Bétail.	2.090	»	»	»	»
Approvisionnement	5.839	»	»	»	»
Revenu foncier.	1.393	»	»	»	»
Revenu d'exploitation	1.579	»	»	»	»
	5.134	5.276	5.839	2.972	19.221
Chasse et pêche.	»	88	»	32	120
Hydraulique agricole	46	»	»	20	66
Bois et forêts.	1.400	»	»	260	1.660
Houillères.	1.434	1.404	400	1.016	4.254
Mines et usines métallurgiques. .	1.425	4.833	1.836	3.044	11.138
Industries	1.811	7.956	20.686	6.591	37.044
Chemins de fer d'intérêt général .	3.156	»	»	3.110	6.266
Voies ferrées d'intérêt local . . .	468	»	»	384	852
Voies navigables	276	»	»	209	485
Ports maritimes.	78	»	»	4	82
Routes et ponts.	1.218	»	»	»	1.218
Postes, télégraphes, téléphones .	»	295	»	»	295
Commerce et professions diverses .		Mémoire			
Numéraires, valeurs.	Mémoire	Mémoire	Mémoire	Mémoire	Mémoire
Impôts et contributions de guerre.	»	2.500	»	»	2.500
Totaux.	35.446	32.352	28.761	23.242	119.801

En chiffres ronds, les revendications soumises par les différents pays à la Commission des Réparations peuvent être évaluées à 223 milliards 500 millions de marks-or (3).

(1) Rapport sur les réparations des dommages causés par la guerre (n° 5432) présenté au nom de la Commission du budget, à la Chambre des Députés (session de 1918).

(2) Ces chiffres représentent en moyenne trois fois les valeurs d'avant guerre pour les colonnes 2, 3, 4, et en moyenne six années de perte (col. 5).

(3) Dans ce tableau, les francs français sont convertis en marks-or au taux de 2,20 (chiffre adopté par la Commission des Réparations); les livres sterling aux environs du pair, le franc belge au même taux que le franc français, les liras italiennes au cours de 4,20, les dinars serbes à 8,40 et le yen japonais au pair.

Savoir :

France	99
Empire Britannique	54
Italie.	27
Belgique.	16,5
Japon.	1,5
Yougo-Slavie.	9,5
Roumanie.	14
Grèce.	2

Ainsi que nous l'avons dit dans la deuxième partie de cette étude, la Commission réduisit ces évaluations à un chiffre forfaitaire de 132 milliards, soit 58% du total réclamé.

Il y a lieu de tenir compte que ce total de 132 milliards comprend les dettes de l'Allemagne et de ses alliés, mais ne comprend pas le remboursement des sommes prêtées à la Belgique.

La délégation anglaise avait même insisté pour que ce chiffre fût réduit à 104 milliards et M. J. M. Keynes, dans ses *Nouvelles Considérations sur les conséquences de la paix*, conclut que 110 milliards de marks-or (1) représentent un total supérieur à ce que l'Allemagne peut payer ; il oublie de voir que la France touchera seulement 62 milliards 400 millions de marks-or, c'est-à-dire 180 milliards de francs-papier au taux du change de mars 1921 (2), pour une prévision d'une dépense qui, avec les intérêts des sommes avancées par la France, dépassera 200 milliards.

Il est vrai qu'il considère que le détail des créances françaises est très exagéré, et malgré le « peu de documents mis à sa disposition », il évalue que « ce total est un de ceux le plus monstrueusement exagéré ». Il ajoute « qu'il ne répond à rien de ce que légitimerait un examen un peu serré » (3). Pour chiffrer ces exagérations M. Keynes estime que les réclamations du Gouvernement français sont trois fois et demie trop importantes en ce qui concerne la propriété bâtie (4). Pour la propriété non bâtie, il évalue à quatre fois (5) et il ajoute : « Certains vont même jusqu'à dire que la fertilité du sol a été accrue par les bouleversements de sa surface et qu'il lui a été profitable de rester en friche pendant plusieurs années (11). »

Il y a lieu de remarquer que M. J. M. Keynes, qui n'appuie ses évaluations d'aucune statistique, mais simplement de quelques vagues données fiscales, et qui confond la valeur vénale avec le prix de revient, conclut lui-même que son « argumentation », si *imprécise soit-elle*, « suffit à démontrer que les réclamations émises devant la Commission des Réparations étaient insoutenables » (6).

Quoi qu'il en soit, il peut déjà constater que les dépenses faites dépassent 80 milliards et que l'on évalue à plus de 72 milliards les travaux et dépenses restant à faire, non compris le service des pensions qui actuellement constitue

(1) Y compris 6 milliards pour la Belgique.

(2) Dans l'état actuel des accords conclus, des modifications du change peuvent même réduire ce chiffre à moins de 180 milliards.

(3) *Les Nouvelles Considérations sur les conséquences de la paix*, p. 110.

(4) *Ibid.*, p. 115.

(5) *Ibid.*, p. 119.

(6) *Ibid.*, p. 119.

à lui seul une annuité de 3 milliards 790 millions. « Mon but, dit-il dans la préface de son dernier volume (1), strictement limité, est de fournir des documents et des renseignements pour servir à une étude intelligente du problème des réparations »; qu'il veuille bien se conformer à sa déclaration et, se basant sur des documents et statistiques susceptibles de l'éclairer, il se rendra compte que ses estimations sont quelque peu fantaisistes; peut-être même trouvera-t-il le moyen de stabiliser les changes entre les Alliés d'hier, et ramener à 29 milliards, chiffre réel des avances consenties dans un *but commun* (avances provenant pour majeure partie d'achats faits dans ces pays), la créance de 71 milliards (2) que les Alliés réclament à la France.

* * *

2° Remploi ou réinvestissement.

L'article 49 de la loi du 17 avril 1919 prévoyait qu'en cas de remploi et de réinvestissement, le droit à l'indemnité pouvait être cédé ou délégué dans les conditions prévues par les articles 1869 et suivants du Code civil, avec l'autorisation motivée du tribunal civil donnée en chambre de conseil après avis du ministère public. En raison des nombreux abus constatés, l'article 7 de la loi du 30 avril 1921 a prévu un renforcement de contrôle tant par le ministère des Régions libérées que par les tribunaux, mais le trafic des marchands de biens et des grandes sociétés industrielles n'en continue pas moins au grand détriment des deniers du contribuable français (3) et des petits sinistrés (4).

Du 1^{er} mai 1921 au 31 décembre 1921 il a été déposé 6.044 demandes d'autorisation pour une perte subie (valeur 1914) d'environ 220 millions de francs; du 1^{er} janvier au 15 mars 1922, le nombre atteint 3.286 et actuellement la moyenne journalière dépasse 100 demandes.

* * *

3° Résumé des opérations des commissions cantonales des dommages de guerre

(Indemnités mobilières, immobilières, frais supplémentaires, etc.)

		TABLEAU N° 20	
		<i>Demandes déposées.</i>	
		Au 1 ^{er} janvier 1921	Au 1 ^{er} janvier 1922 (5)
Indemnités demandées	Nombre. . . .	2.765.317	2.905.414
	Perte subie. . .	34.052.982.248 ^f	36.505.128.000 ^f
	(valeur 1914).		
	Indemnité totale	87.250.461.006	114.024.400.000

(1) *Ibid.*

(2) Voir 2^e partie, renvoi n° 4 du tableau 14.

(3) « Du contribuable français », car c'est lui qui, en fin de compte, paiera la différence entre le montant total de la « réparation intégrale » et la somme forfaitaire qui sera remboursée par l'Allemagne.

(4) Dans le dernier congrès des agriculteurs des régions dévastées, il a été émis un vœu pour que des facilités spéciales soient accordées pour la cession et le remploi des dommages aux propriétaires, syndicats ou associations agricoles, mais en vue de construire des logements ouvriers; il est évident que nos critiques ne s'appliquent pas à ce mode de remploi, car le but indiqué est d'intérêt général.

(5) Au 1^{er} novembre 1921, les statistiques indiquaient 2.907.503, mais une nouvelle vérification a permis d'éliminer un certain nombre de dossiers faisant double emploi.

Décisions rendues.

		Au 1 ^{er} janvier 1921		Au 1 ^{er} janvier 1922		
Indemnités demandées	} Nombre	621.812	22,4%	1.645.983	56,6%	
		} Perte subie. . . .	2.284.525.157 ^t	6,7	9.715.223.000 ^t	26,6
			4.581.896.653	5,2	29.124.300.000	25,5
			des demandes déposées.		des demandes déposées.	
Indemnités accordées	} Perte subie. . . .	1.689.533.795	74%	6.978.049.000	71,8%	
		4.969.684.812	108	21.797.407.000	74,8	
			du chiffre demandé.		du chiffre demandé.	

D'après le pourcentage adopté il paraîtrait possible que le chiffre total des demandes de dommages de guerre (en dehors des travaux collectifs, des mines, des chemins de fer, et des travaux d'État) se trouve réduit à 85 milliards, mais il y a lieu de tenir compte que les dommages importants ne sont pas encore évalués et pour beaucoup d'entre eux, le coefficient moyen actuellement adopté de 3,25 (1) sera insuffisant car certains travaux ont été effectués à une époque où le coefficient était plus élevé (2) ; néanmoins, il paraît probable que ce chiffre ne dépassera pas 90 milliards.

Sur la base de 85 milliards, on peut prévoir la répartition ci-après :

- 27,5 pour les dommages immobiliers ;
- 57,5 pour tous autres dommages.

Sur cette base, la valeur 1914 perte subie correspondante à l'indemnité totale de 85 milliards serait d'environ 25 milliards.

Comparativement au nombre des décisions rendues pendant les quatre derniers mois de l'année 1921, on pourrait espérer que les opérations des commissions cantonales soient terminées pour le 31 décembre de la présente année, mais si l'on se reporte au montant des évaluations, il y a lieu de craindre que cette date ne soit largement dépassée (3).

En ce qui concerne les travaux de reconstitution, les techniciens évaluent qu'ils peuvent être terminés en 1930, mais le président des syndicats du bâtiment estime le déficit actuel de la main-d'œuvre dans cette corporation au chiffre énorme de 320.000 ouvriers spécialisés (4), ce qui permet de croire qu'en faisant appel à la main-d'œuvre étrangère les travaux de reconstitution pourraient être poussés plus activement puisque les entreprises existantes sont en état d'utiliser un supplément de main-d'œuvre aussi important.

Ainsi que l'indiquait M. le préfet de Meurthe-et-Moselle dans son dernier rapport au Conseil général, « on peut considérer comme virtuellement terminée la tâche qui incombait aux services d'État pour favoriser le retour des populations évacuées, assurer la reprise de la vie locale, remettre en état de produc-

(1) D'après les techniciens, il serait possible de réduire actuellement ce coefficient moyen au moins à 3, mais les interventions continuelles et les interpellations des parlementaires de la région dévastée à ce sujet (Voir notamment à l'*Officiel* la discussion du budget des régions libérées, février 1922) encouragent le monde d'affaires à entretenir un coefficient maximum. Voir également à ce sujet deuxième partie, renvoi n° 5 du tableau n° 14.

(2) Jusqu'à 6 et 7 pour les dommages de la troisième catégorie (immeubles).

(3) Depuis juillet 1921, un nouvel organisme a été créé pour l'évaluation ou tout au moins la mise au point des dommages importants, c'est le Comité de préconciliation qui prépare l'étude du dossier pour les commissions cantonales.

(4) Déclaration ministérielle (*Journal officiel* du 7 février 1922, p. 306).

tivité le sol dévasté par la guerre et préparer la reconstitution des immeubles endommagés ou détruits... leur rôle doit dorénavant se limiter à aménager les ressources financières, en contrôler l'emploi, assurer le paiement des indemnités, coordonner tous les éléments de cette reconstitution, aider et guider les sinistrés, mais *sans se substituer à eux dans l'œuvre matérielle* ».

* * *

Dès que nous serons en possession des éléments nécessaires, nous commencerons l'étude proprement dite des dommages de guerre : ce sera l'objet de notre prochaine communication.

E. MICHEL.
